



Scot
de l'Arrageois

Le SCoT et ses enjeux

Qu'est-ce que le SCoT millésime 2019 ?
La stratégie du Territoire

Quels sont les enjeux de la mandature 2020-2026 ?

**SEMINAIRE
DES ELUS
DU SCOTA**

14 octobre 2020





Scot
de l'Arrageois

Madame la Présidente Françoise ROSSIGNOL





Madame Françoise ROSSIGNOL

Le Scota c'est...

**Le SCoT de l'arrageois
approuvé le 26 juin 2019**

Le Scota c'est.....

Un lieu d'échanges, de partage, un laboratoire d'idées

Le Scota c'est.....

Une boîte à outils offerte aux élus territoires

Quelques grands chiffres du territoire



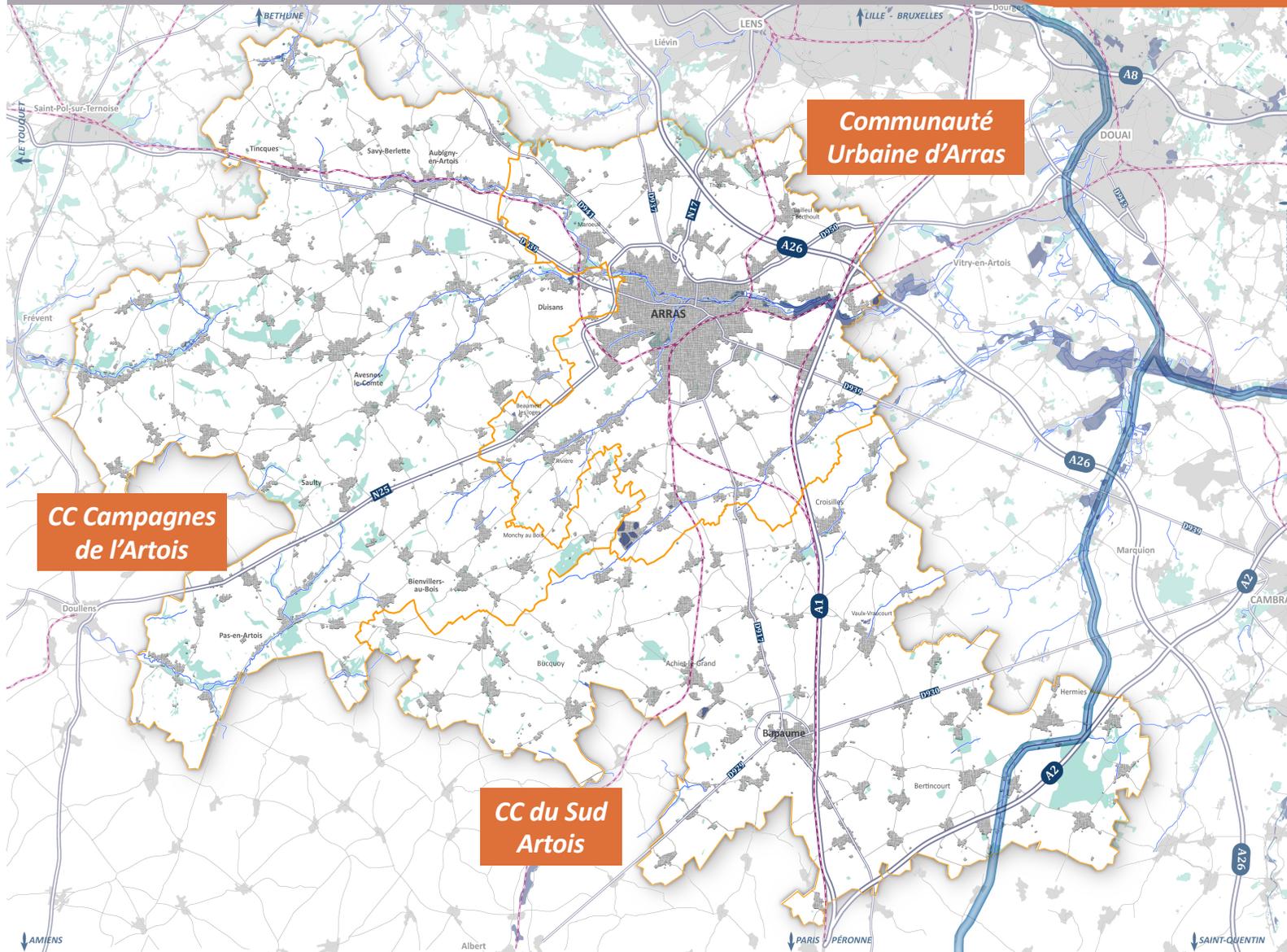
206 communes,
3 EPCI

En 2016 :

- 168 741 habitants
(contre 167 000 en 2011)
- 71 536 emplois
(contre 72 000 en 2011)
- 100 actifs occupés
pour 107 emplois
sur le territoire
(légère hausse / 2011)

129 000 hectares
dont 77% de terres
cultivées, 9,4 %
d'espaces
artificialisés et 4,7%
de forêts

Consommation
d'espace par
l'urbanisation 2006-
2016 : 85 ha/an en
moyenne, dont
51ha/an pour le
résidentiel et 34 ha
/an pour l'économie





Scot
de l'Arrageois

**1 minute pour comprendre
l'aménagement du territoire**

Cliquez pour lire la vidéo



Scot
de l'Arrageois

**1 minute pour comprendre
le rôle du SCoT**

Cliquez pour lire la vidéo



Scot
de l'Arrageois

**1 minute pour comprendre comment
construire un projet de territoire**

Cliquez pour lire la vidéo



Scot
de l'Arrageois

**Je suis élu(e) SCoT, pourquoi
m'investir dans le SCoT ?**

Cliquez pour lire la vidéo

Déroulé de la journée

PARTIE 1 --- LA STRATEGIE DU TERRITOIRE

DIDIER DELZOR

10h30 à 12h15

12h30 – PAUSE DEJEUNER

REPRISE A 14H00

PARTIE 2 --- LES ENJEUX DE LA MANDATURE

STELLA GASS (Visio)

DIDIER DELZOR

14h15 16h00



Madame Françoise ROSSIGNOL

Déroulé de la journée

PARTIE 1 --- LA STRATEGIE DU TERRITOIRE

DIDIER DELZOR

10h30 à 12h15



Scota

Scot
de l'Arrageois

SEMINAIRE DES ELUS DUSCOTA

Le SCoT et ses enjeux
Qu'est-ce que le SCoT millésime 2019 ?
La stratégie du Territoire
Quels sont les enjeux de la mandature
2020-2026 ?



conomie
nvironnement



menagement



rbanisme

Un SCoT ?

Le SCoT

C'est avant tout un projet de territoire et un **outil de développement local**.
Mais c'est aussi un document d'urbanisme et d'aménagement, juridiquement opposable, qui décline le projet de territoire.

Un projet de territoire choisi par les élus et concerté...

... avec une stratégie et une vision d'avenir à 20 ans sur l'ensemble des composantes qui font fonctionner le

territoire :

habitat & services, économie, déplacements, environnement, énergie...

Un document d'urbanisme réglementaire avec lequel les documents locaux tels que PLUI, PLH..., doivent être compatibles

Il se compose de :

- *Rapport de présentation ,*
- *Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD)*
- *Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO – pièce réglementaire du SCoT)*

Le Scota & le SCoT



Un espace de réflexion sur des sujets dont on peut mieux se saisir avec une approche plus large qu'à l'échelle EPCI... *à l'ère de la révolution numérique, des nouvelles mobilités, de la transition écologique et énergétique...*



Une référence pour la cohérence de l'aménagement de l'Arrageois et faire vivre le projet du territoire, piloté par les élus, et mieux partagé / négocié en externe (partenaires – Etat, Région,...)...

... Et faciliter ainsi les actions des EPCI et des communes.

Le SCoT dans la hiérarchie des normes

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, d'Égalité des Territoires (règles)
- Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique
- Schéma Régional des Carrières
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Plan de Gestion des Risques d'Inondation
- ... et les lois ...

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, d'Égalité des Territoires (objectifs)
- Programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics...

- Agenda 21
- Atlas paysager
- Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
- ...

Compatibilité

Prise en compte

Référence

SCoT « intégrateur »

Compatibilité

Prise en compte

PLH

opération > 5000 m², CDAC...

PLU / PLUi

PDU

PCAET

**Les racines du
SCoT de
l'Arrageois, la
démarche de projet
depuis 2015**

Une démarche originale partant des territoires des EPCI et de leurs complémentarités pour une vision prospective et un projet global à l'échelle de tout l'Arrageois

Dès 2015, des diagnostics de territoire et travaux prospectifs avec les élus sur les tendances d'évolutions, atouts, enjeux et projets à l'échelle de chaque EPCI

L'objectif était de reconnaître collectivement les spécificités locales et les projets afin de les mettre en perspective dans la démarche de SCoT, mais aussi de toucher du doigt des premiers défis pour demain

A partir de 2016, construction du nouveau SCoT à bon rythme

Les étapes du SCoT de l'Arrageois,

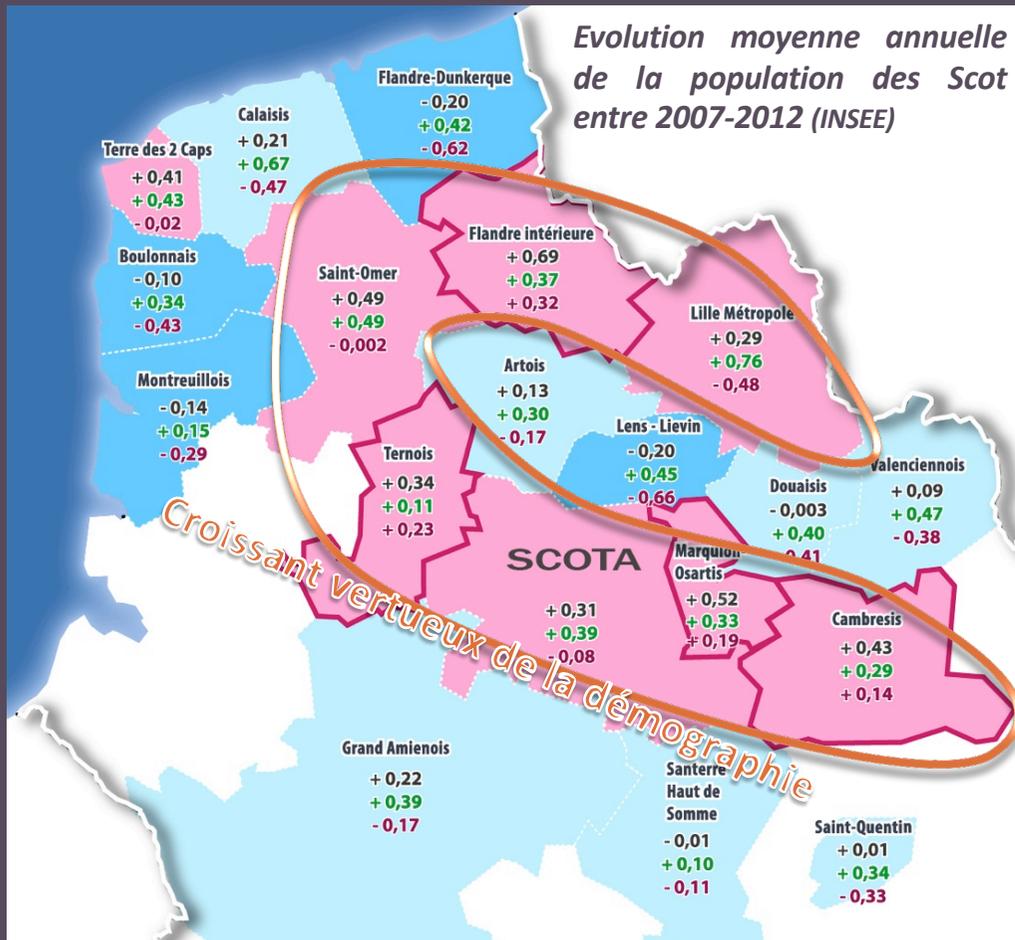
Une démarche bien orchestrée & une concertation tout au long de l'élaboration du projet

- | | | | |
|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 1 | Diagnostic & prospective : pour révéler les enjeux & potentiels de l'Arrageois et explorer des hypothèses d'évolution du territoire... |  | 2016 /
2017 |
| 2 | Le PADD pour fixer la stratégie de développement et la décliner en objectifs des politiques publiques : d'habitat, de transport, économiques, environnementales, d'équipement numérique... |  | 2017/
2018 |
| 3 | Le Document d'Orientation et d'Objectifs pour traduire réglementairement le PADD : objectifs qui s'appliqueront documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme...) |  | 2018 |
| 4 | Une phase de procédure administrative et de consultation des personnes publiques associées et du public avant d'adopter le Scot. |  | 2018 /
2019 |

Les élus au cœur du processus : *ateliers de travail et concertation dans tous les EPCI, séminaires SCoT, commissions thématiques, réunions avec les partenaires, ...*

**Les atouts, enjeux
et opportunités
du territoire
révélés lors de la
révision du SCoT**

L'Arrageois : une démographie en croissance dans un territoire en capacité d'accueillir



Croissance de la population dans le Scota :

- 2007-2012 : + 2 589 hab (518 hab/an)

Croissance 2011 - 2016 : + 1 787 hab (357hab/an) grâce au solde naturel, mais un solde migratoire en baisse (-0,1%/an) et un indice de vieillesse qui augmente. Pour 100 jeunes < 20 ans :

- 61 personnes > 65ans en 2011
- 72 personnes > 65ans en 2016

Production de logements 2006-2016

- + 5 956 log (541 log/an), mais 1 419 en 2007 et 665 en 2016

+ 0,31 Evol. moyenne annuelle de la pop.

+ 0,39 Evol. moyenne annuelle de la pop. par le solde naturel

- 0,08 Evol. moyenne annuelle de la pop. par le solde migratoire

Evol. moyennes annuelles de la pop.

Entre -1,13 et -0,10% / an

Entre -0,10 et 0,29%/an

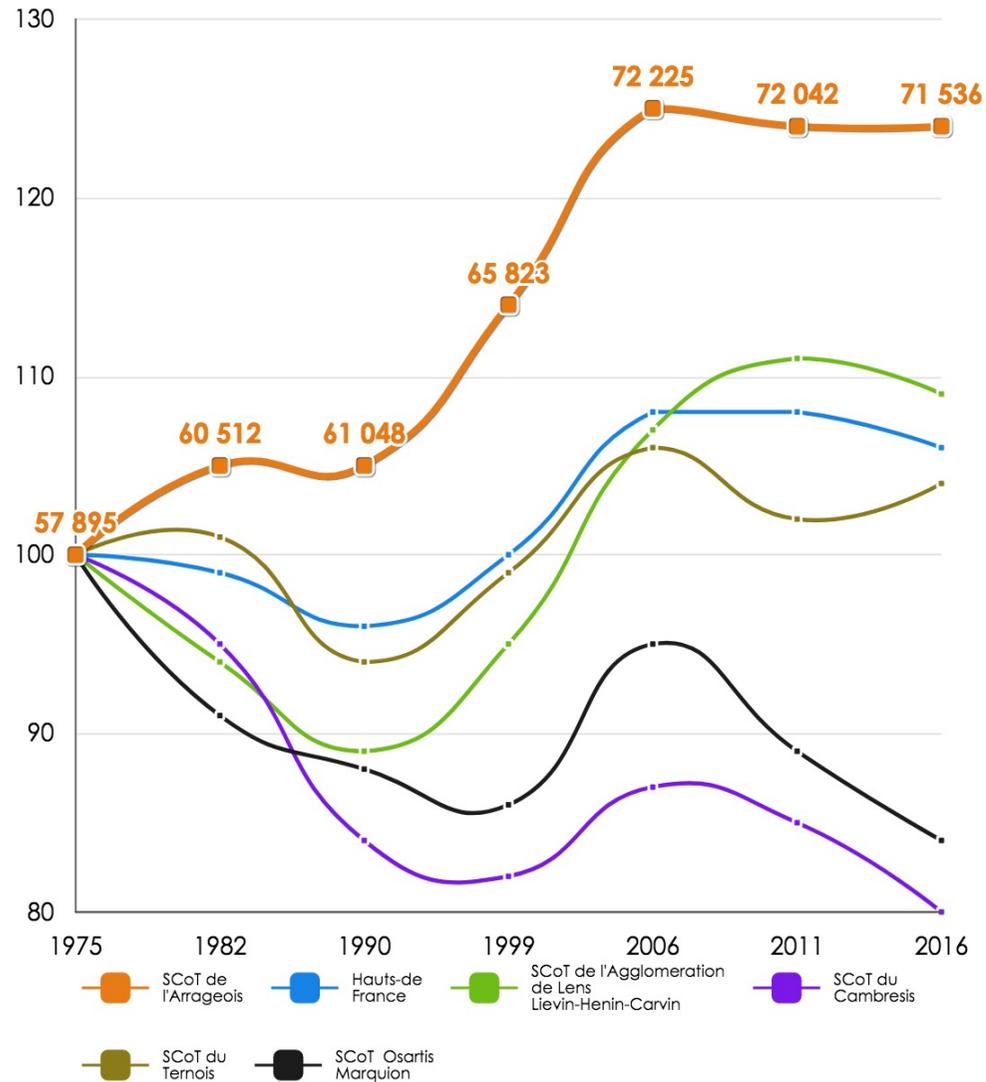
Entre 0,29 et 0,69%/an

Solde migratoire positif

Une résistance du tissu économique arrageois malgré des forces externes contraires

Emplois depuis 1975 (base 100) :

Source : INSEE 2019



Evolution des emplois dans le Scota :

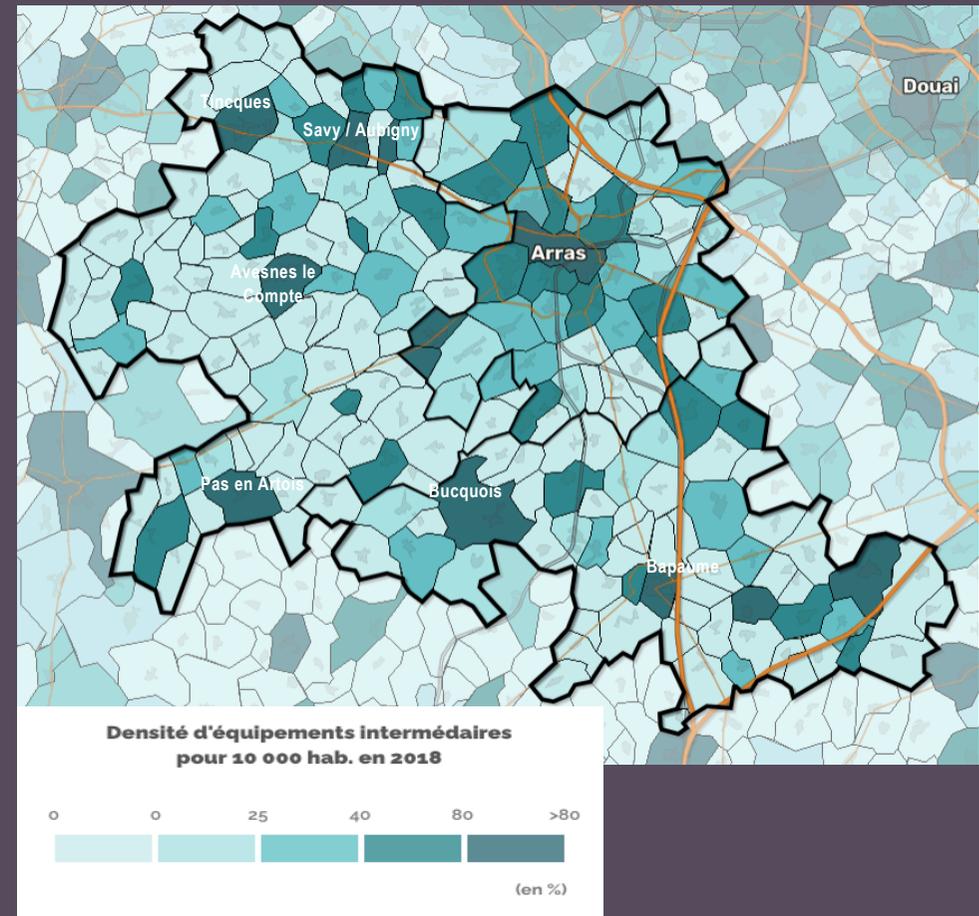
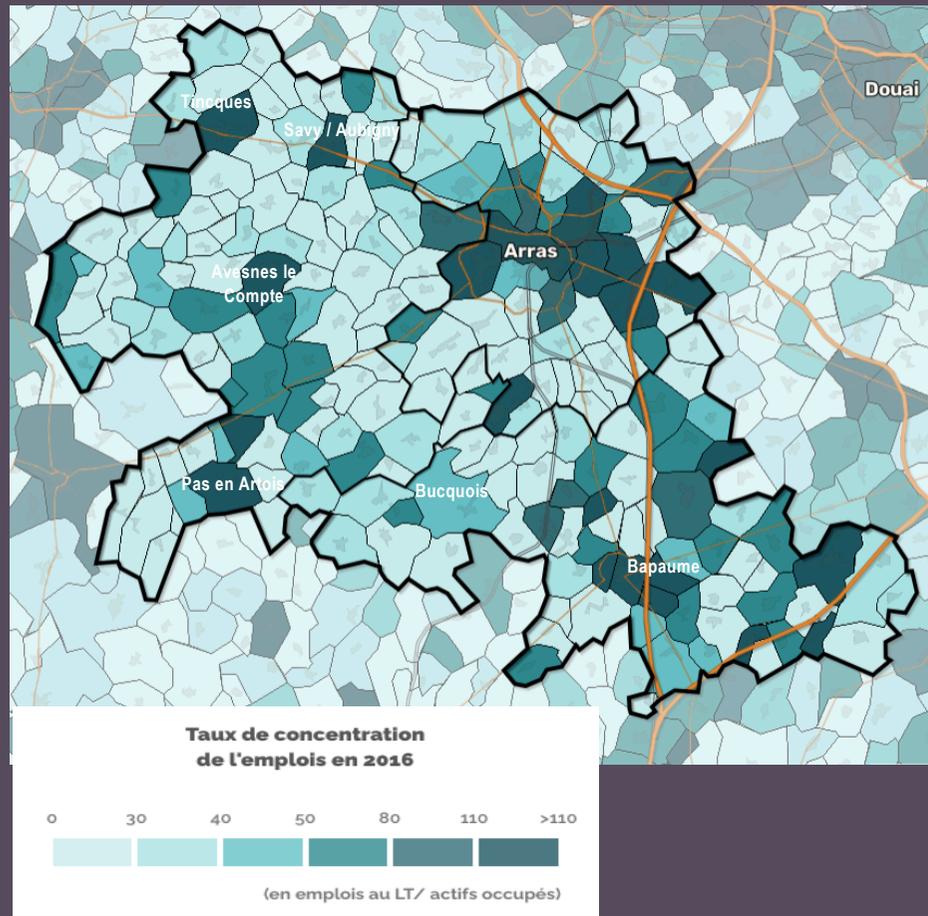
- 1999-2011 : + 6 402.
- 2006-2016 : - 689 ; ce qui dans un contexte de crise (2009-2011) et mutation économique globale (révolution numérique, etc.) traduit **une certaine stabilité de l'emploi...**

... une stabilité grâce à l'économie diversifiée et aux spécificités arrageoises :

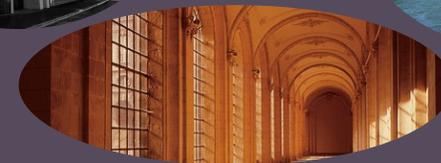
industrie de rayonnement national/ international, filière d'excellence agroalimentaire, AgricultureS, Université, activités innovantes (recherche, éco-construction, énergie...), offre foncière économique variée

Les secteurs du Scota ont pu soutenir une croissance d'emplois dans des domaines d'activités **complémentaires** et atténuer au global la baisse d'emplois dans le territoire

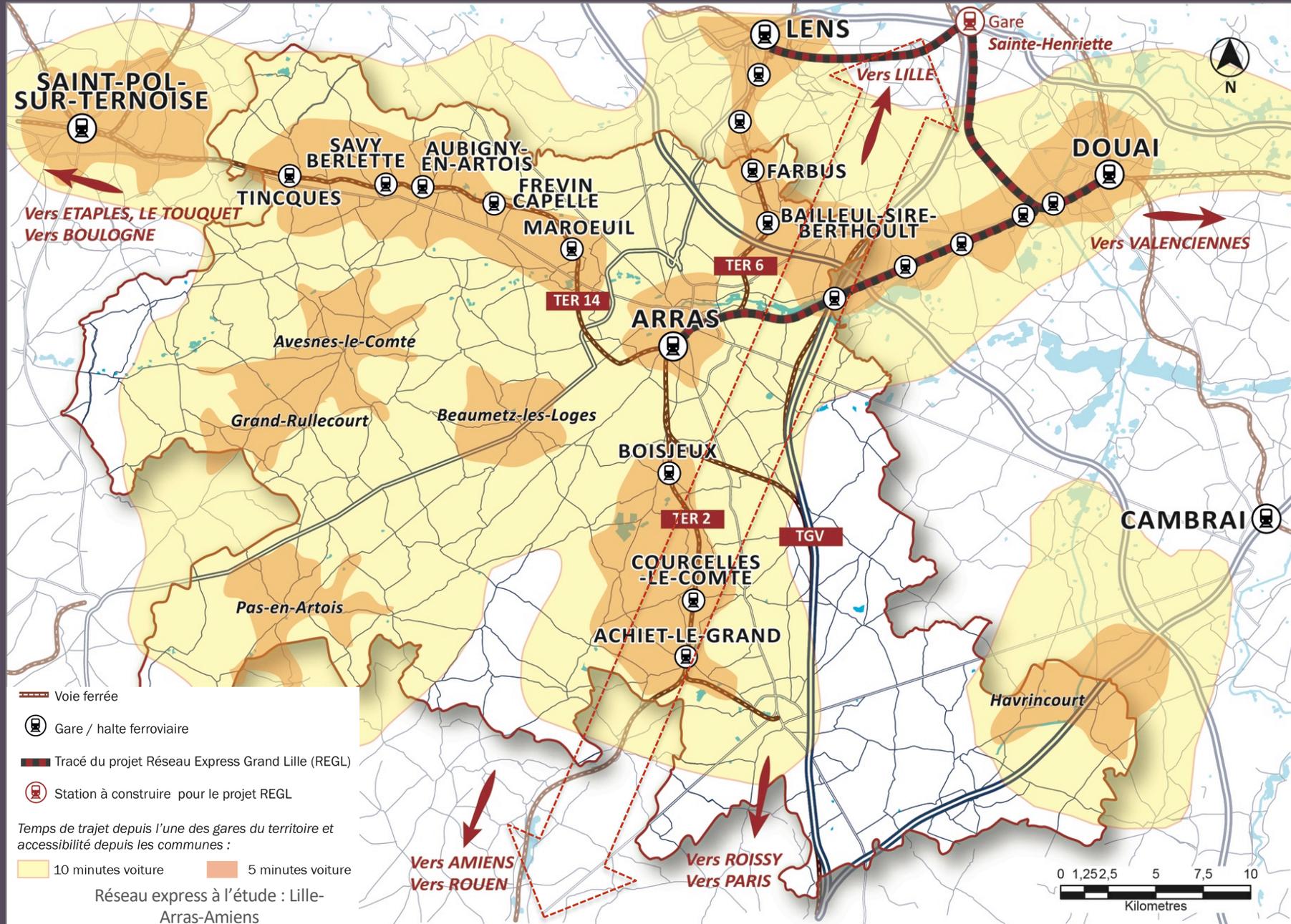
Au côté d'Arras, pôle régional, un maillage équilibré de pôles économiques et de services aux personnes irriguant le territoire...



Ruralité dynamique, cadre de vie de qualité, richesse du patrimoine culturel et paysager, valorisation touristique...



Un territoire bien connecté aux grands axes de déplacements et économiques, mais des moyens de mobilités de proximité moins développés en secteur rural



Des questions et enjeux pour l'aménagement du territoire à long terme

La mise en valeur de la qualité du cadre de vie du territoire et les capacités d'irrigation en services aux personnes et aux entreprises tant en interne que vers l'extérieur ...

... deviennent un levier fondamental pour développer l'attractivité globale de l'Arrageois et donc son attractivité économique.

& la Gestion durable environnementale et des ressources (eau, énergie / 3eme rév. industrielle...)



Le rôle majeur des infrastructures pour le développement de notre territoire



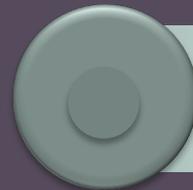
Comment valoriser les liens entre les secteurs du territoire qui fondent notre équilibre (accès aux services, mobilité rurale et urbaine, échanges économiques, liens écologiques...) ?



Un territoire qui offre un projet de vie et où on peut rester



Identifier les besoins et « opportunités » en termes de services et qualité de vie pour renforcer notre attractivité économique



Une volonté d'implication des territoires pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agricultures

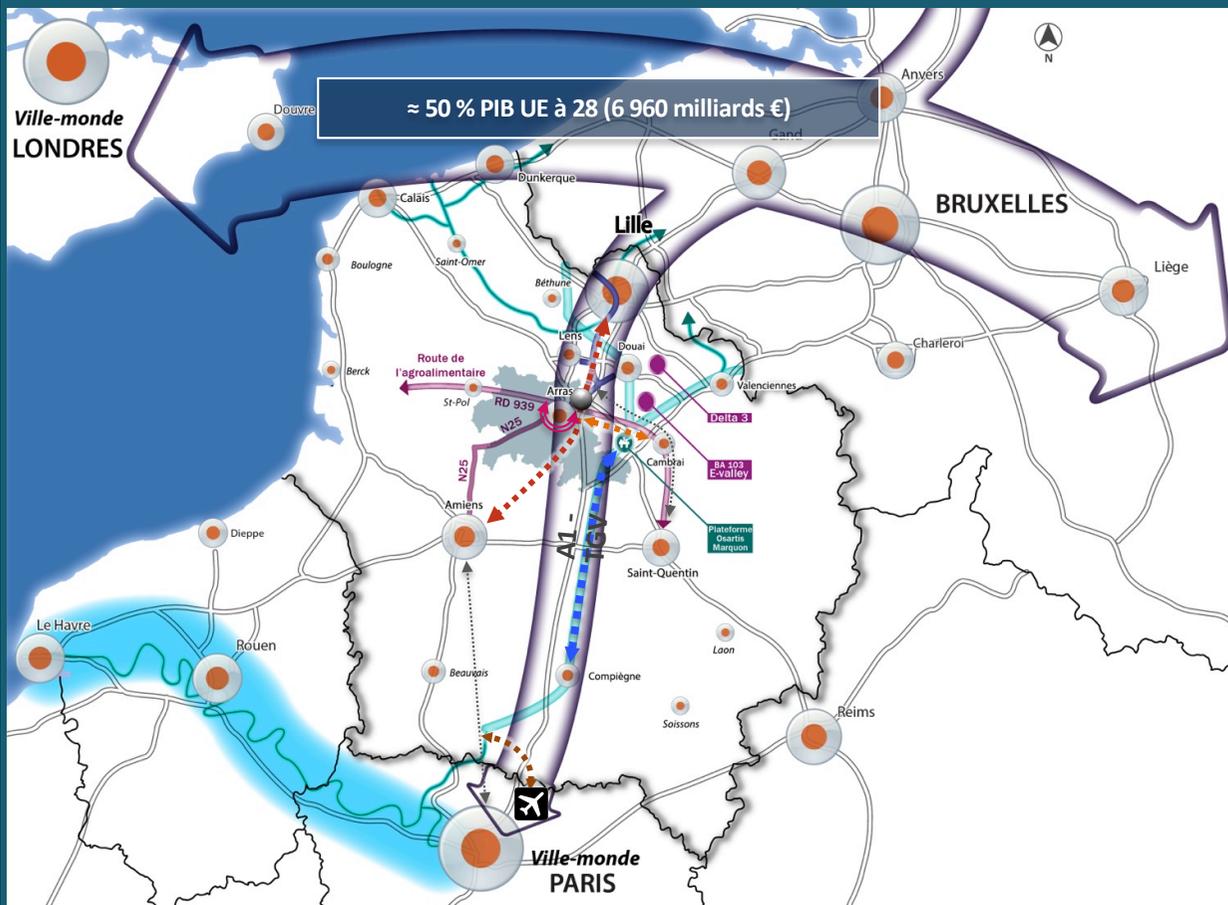


Structurer et diversifier l'offre touristique et culturelle à l'échelle du Scota

Le projet

Horizon 2039

Positionnement de l'Arrageois



Affirmer notre rôle de pôle d'équilibre majeur des Hauts de France pour l'irrigation et le rayonnement du centre de la région

Projet de Canal Seine Nord Europe (Compiègne-Cambrai)

Axe Seine – Nouvelle ligne Paris Normandie

Réseau express à l'étude Lille-Arras-Amiens

Nouveau barreau ferré Roissy / ligne Amiens-Paris

Finalisation contournement routier Arras

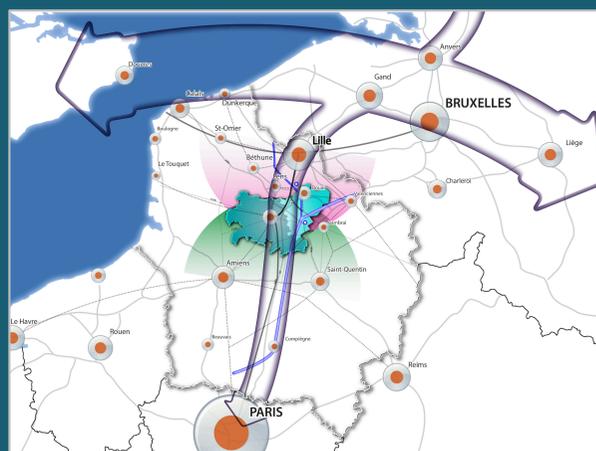
Route de l'agro-alimentaire : finalisation doublement Rd939
Projet à l'étude Gare européenne

Aéroport Roissy

Lignes train : Amiens-Paris, St-Quentin – Douai – réseau express



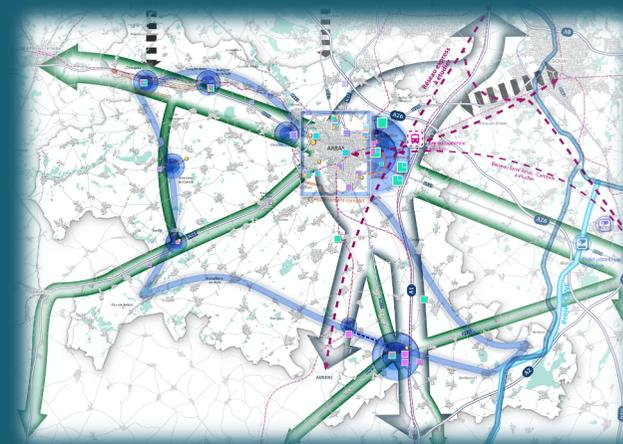
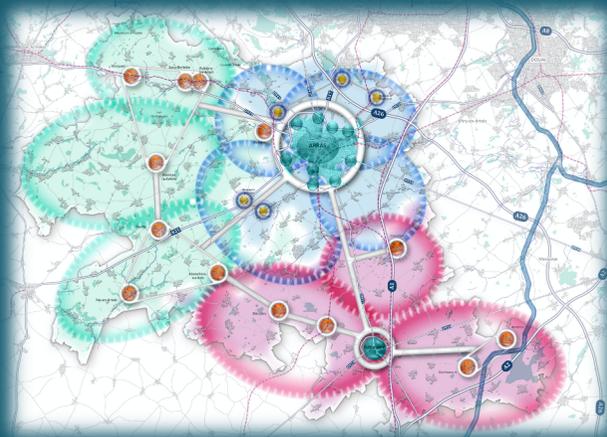
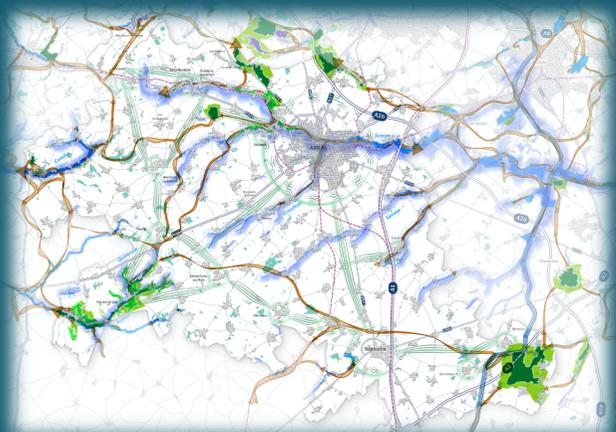
Faire fructifier notre alliance inédite de l'urbain et du rural, pour redéployer une attractivité arrageoise globale, **métropolitaine et rurale innovante**



Les grands axes stratégiques du projet

Cultiver l'Art de vivre arrageois et la qualité de nos ressources (environnementale, culturelle, humaine, agricole),...
... pour un mode de développement différent des grandes métropoles, mais où proximité au terroir, bien-être, innovation et accès accru aux services feront demain la différence

Etre un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France





**Un parti
d'aménagement au
service de l'Art de vivre
arrageois et de la
valorisation de nos
ressources** (environnementales,
culturelles, humaines, agricoles et
métropolitaines)

1.1 – Conforter la trame verte et bleue

1.2 –Affirmer une armature urbaine multipolaire

1.3 – Protéger et valoriser les agricultures

1.4 – Préserver et révéler les marqueurs de la richesse paysagère et patrimoniale arrageoise

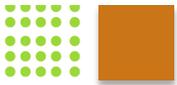
1.5 Structurer et diversifier l'offre touristique à l'échelle de l'Arrageois et s'affirmer sur les segments « culture-tourisme & ressourcements » et le tourisme d'Affaires

La trame verte et bleue

Les réservoirs de biodiversité



Corridor & espace de perméabilité environnementale



Espaces à enjeux de coupures d'urbanisation



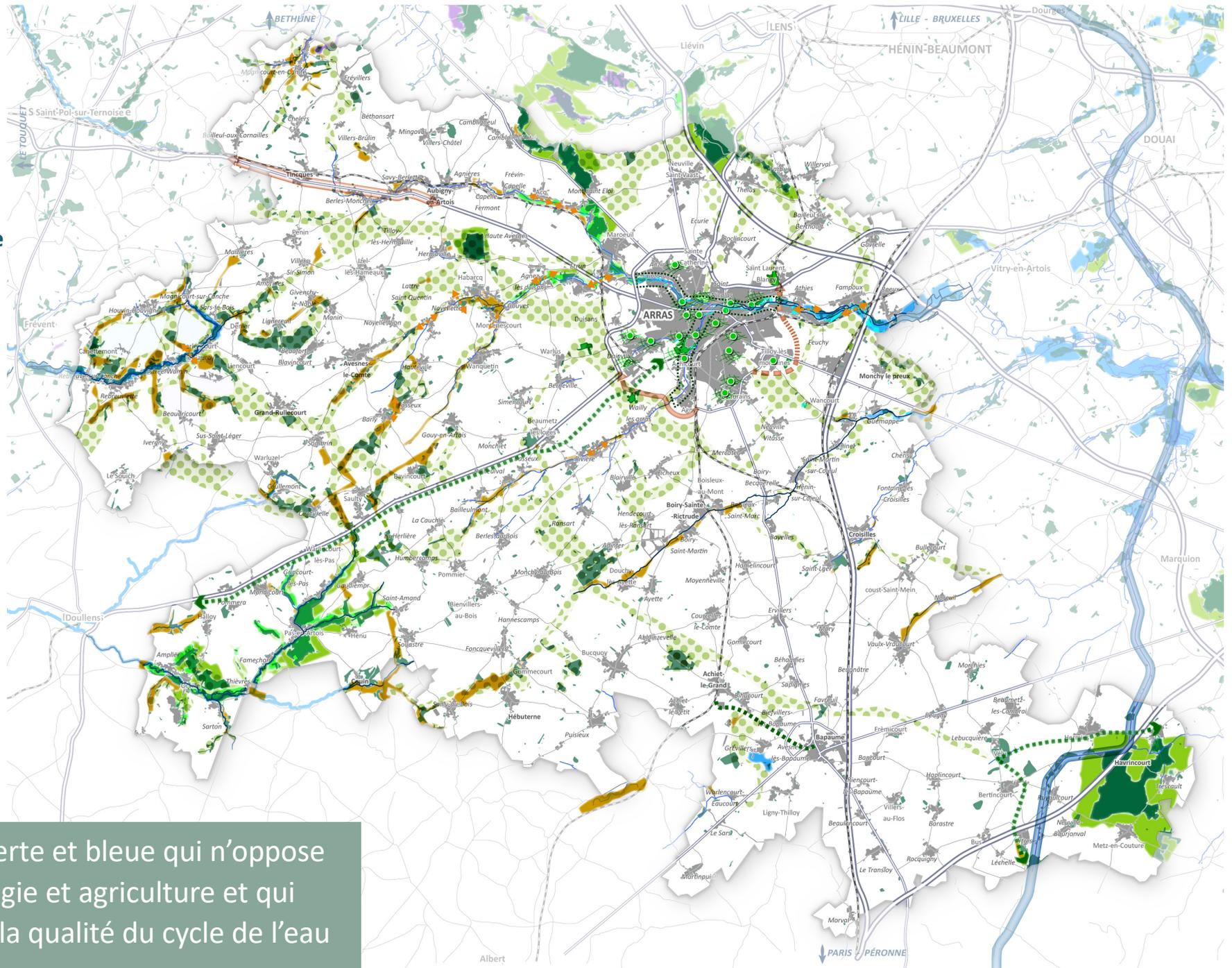
Voies vertes



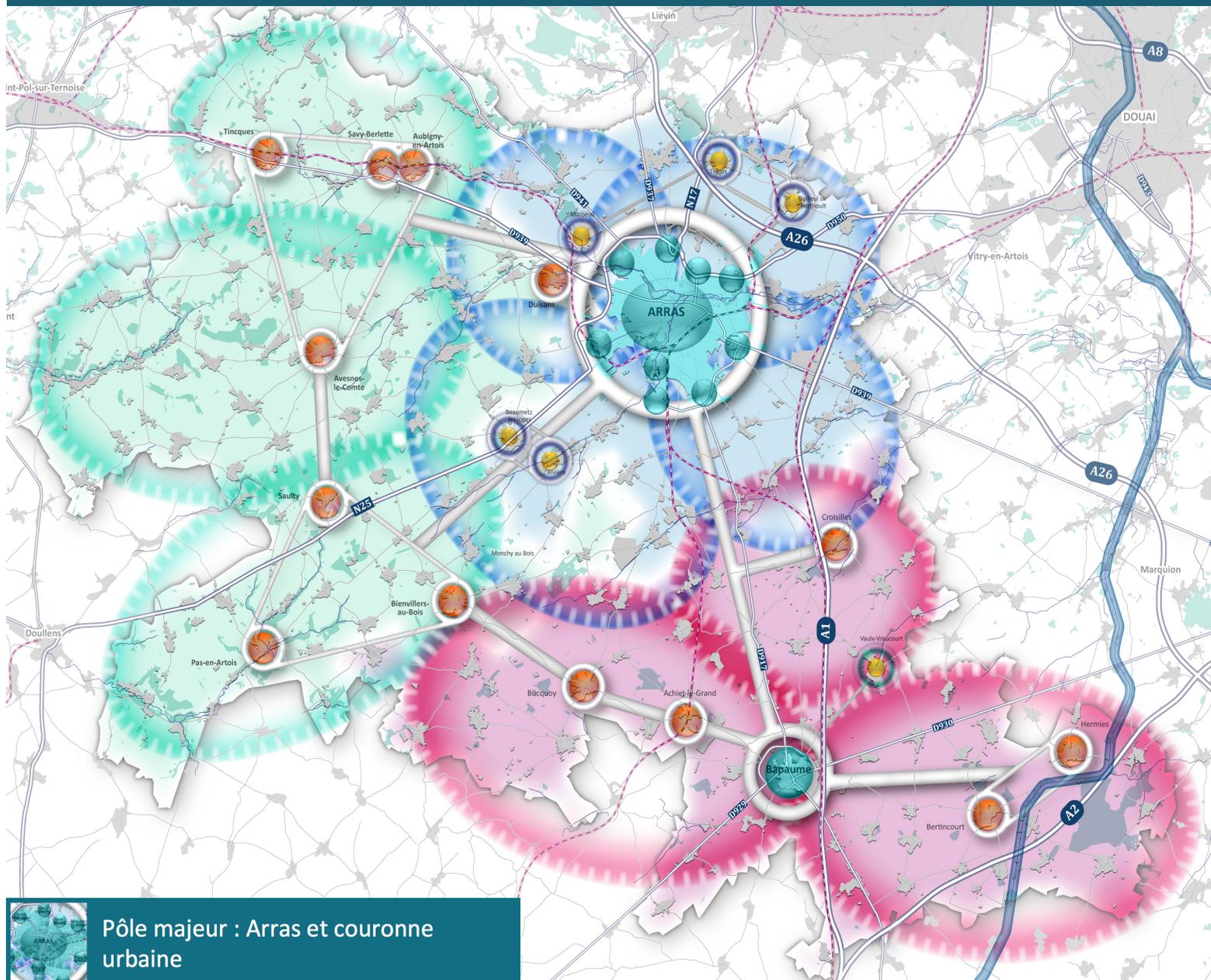
Trame verte urbaine d'Arras



Un trame verte et bleue qui n'oppose pas écologie et agriculture et qui contribue à la qualité du cycle de l'eau



L'armature urbaine multipolaire



Un réseau structuré et connecté de communes aux rôles complémentaires pour :

- Développer le niveau de services et équipements accessibles (dont les mobilités) à l'échelle de proximité (bassins de vie) et à l'échelle du Scotas, pour les habitants et entreprises ;
- Affirmer les vocations économiques des secteurs du territoire et favoriser l'accessibilité aux pôles d'emplois



Pôle majeur : Arras et couronne urbaine

Pôle pivot majeur : Bapaume

Pôle d'équilibre composé de communes en réseau



Pôle relais ruraux

Pôle d'appui ruraux



Bassins de vie de proximité (perméables)

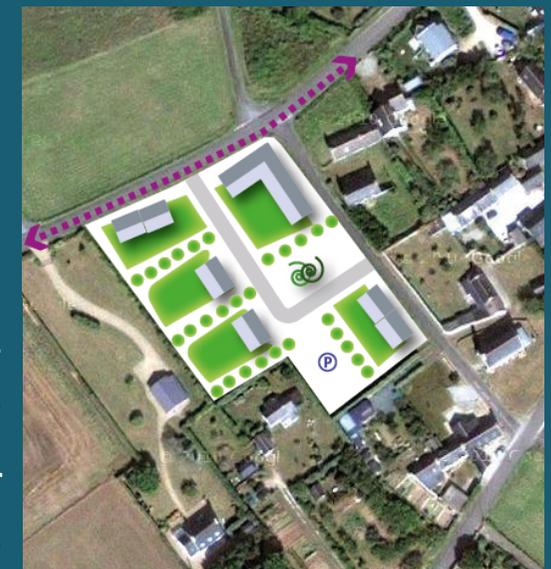
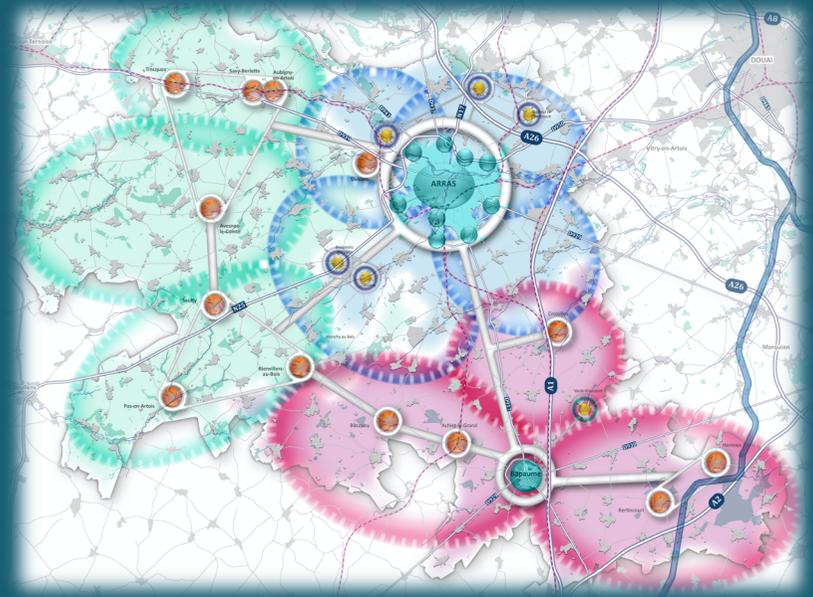
Objectifs de création de logements à 2039

Une perspective de 189 000 habitants à 2039, soit près de 19 000 habitants en plus par rapport à 2016

Création de + 20 000 nouveaux logements à organiser dans le tissu urbain existant et l'extension de l'urbanisation

Objectifs de nouveaux logements à 20 ans

EPCI	Nombre de nouveaux logements (incluant renouvellement du parc et gestion de la vacance)	
	Nb	Nb/an
Communauté Urbaine d'Arras	13 455	673
CC CAMPAGNES DE L'ARTOIS	4 002	200
CC SUD ARTOIS	2 817	141
Total	20 275	1 014



Qualité des espaces publics pour développer l'attractivité des centre-ville

Développer une approche morphologique de la densité pour concilier urbanisation plus compacte et qualité cadre de vie

Protéger et valoriser les agricultures

- **Faciliter le fonctionnement des exploitations et minimiser l'impact de l'urbanisation sur l'agriculture**, en prenant en compte les spécificités des exploitations et leurs projets économiques
- **Enjeu des compensations / échanges de terres et d'agriculture péri-urbaine**
- **Privilégier l'enveloppe urbaine avec un objectif de réaliser à minima 51 % des 20 225 logements à créer dans le tissu urbain existant (à 20 ans)**. Mais aussi travailler sur la vacance et la mutation du bâti pour lui redonner un usage, y compris dans les espaces économiques.

Les Agricultures sont un des piliers majeurs de l'économie et de l'identité de l'Arrageois.

Enjeux de faciliter la diversification des filières et l'évolution des modèles économiques des exploitations agricoles : bio, circuits courts, transformation/produits du terroir, tourisme, énergie, maraichage....

C'est une question de compétitivité pour l'agriculture et d'adaptation aux nouveaux marchés ...

... qui rejoint aussi des préoccupations sociétales fortes et l'enjeu d'attractivité de l'espace rural demain : population de plus en plus attentive au « manger sain et local », au lien entre nutrition, santé et l'environnement...

=> Vers un projet alimentaire territorial porté par le ScotA ?

Protéger et valoriser les agricultures

Objectifs du SCoT à 20 ans de limitation de la consommation d'espace des urbanisations en extension (maximum):

- 460 ha pour le résidentiel
- 390 ha pour l'économie
- 55 ha pour les grands équipements structurants
- Total : 905 ha (45ha/an), soit une baisse du rythme de consommation d'espace **d'environ 47%** par rapport à celui de 2006-2016 (85 ha/an)

« Zéro artificialisation nette » (ZAN-plan biodiversité 2018)

L'idée est que les SRADDET s'inscrivent dans cette tendance et que l'on organise avec les SCOT, la fin à terme de l'urbanisation en extension.

Les objectifs du SCoT de l'Arrageois vont dans ce sens, mais l'enjeu va être de réussir à optimiser fortement l'efficacité foncière et donc d'anticiper le « vers 0 artificialisation nette »...

... tout en ne perdant pas de vue la stratégie du territoire... et l'objectif fondamental de reconstituer une offre foncière et immobilière de qualité pour les entreprises (car il y a pénurie)

=> Enjeu de suivi de la consommation d'espace du SCoT, mais aussi de poursuivre l'effort sur l'agilité économique et la qualité des urbanisations

La trame culturelle et touristique

Diversification et mise en réseau de l'offre culturelle et touristique à l'échelle du SCOTA en s'appuyant :

Sur les axes et pôles structurants

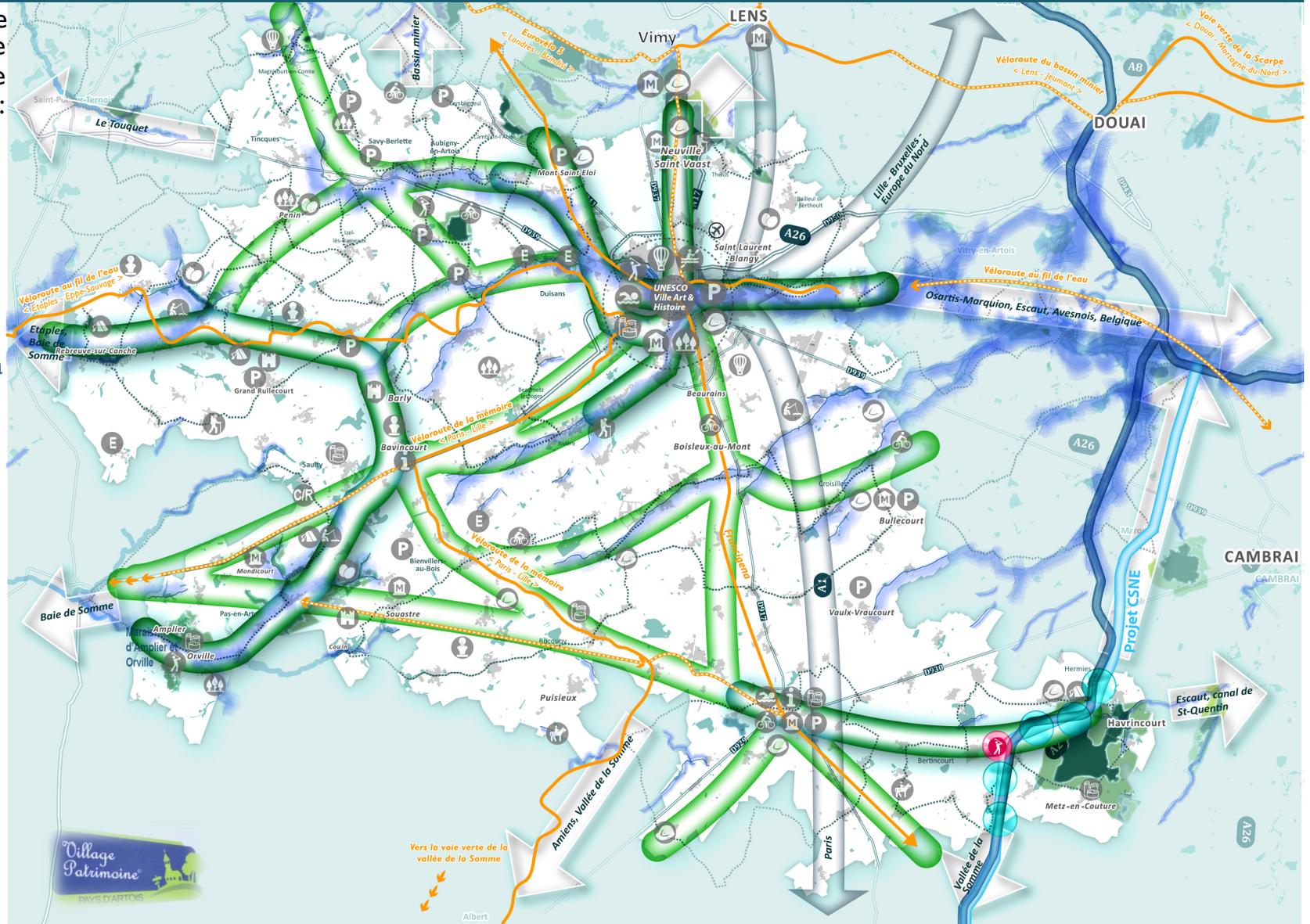
Sur les vallées et leurs patrimoines

Sur les sites d'intérêt pour irriguer le SCOTA et faire rayonner le pôle d'Arras à l'international et sur l'axe Bruxelles-Lille-Paris :

-  Offices de tourisme
-  Citadelle/Unesco, Arras Ville d'Art et d'Histoire
- Patrimoine historique et culturel**
-  Patrimoine bati remarquable
-  Châteaux
-  Musées
-  Produits du terroir
-  Arts et artisanats
-  Sites de mémoire
- Loisirs, récréation**
-  Parcs et jardins
-  Piscines
-  Sentiers de randonnée
-  Pêches, étangs, cascades
-  Cyclotourisme
-  Campings
-  Bases de loisirs
-  Visites à la ferme
-  Bases nautiques
-  Château / Réception
-  Base de loisirs aériens
-  Ecurie / Centre équestre
-  Piscines
-  Sites naturels (TVB)

Sur les grands axes doux :

-  existants à valoriser
-  à développer
-  Sur des bouclages de liaisons douces locales



-  Mise en valeur paysagère et sportive du CSNE et base de loisirs (CCSA)
-  Valoriser le lien Vimy-Lens-Arras

Un réseau culturel et touristique déployé à l'échelle du SCOTA,

- en lien avec le littoral (Montreuillois...), Paris et l'Europe du Nord ;
- sur l'axe Avesnois, Escaut/Canal de St-Quentin, Boulonnais, Baie de Somme / Amiens et autour du CSNE.

2

Une qualité résidentielle promouvant proximité, connectivité et durabilité pour des espaces à vivre arrageois toujours plus attractifs et solidaires

2.1 Déployer les moyens de mobilités pour une proximité connectée et une irrigation régionale qui soient performantes, durables et favorisent la transition "post-carbone"

2.2 Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire du SCOT pour optimiser les **déplacements** (en temps et en nombre)

2.3 Une politique de l'habitat solidaire en faveur des actifs et de la mixité sociale et générationnelle (offrir un projet de vie et cultiver le bien vivre ensemble)

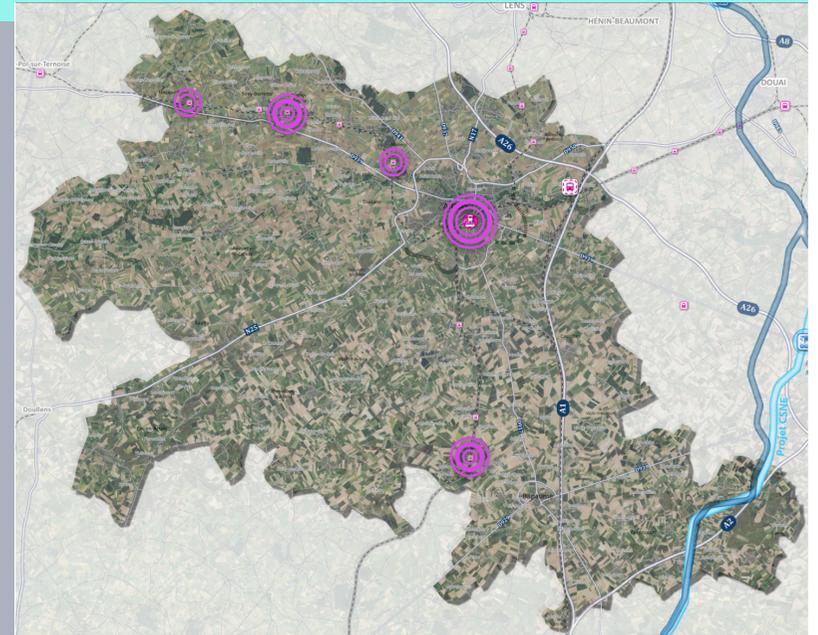
2.4 Mettre en œuvre un urbanisme de proximité

Déployer le report modal vers les transports collectifs et partagés pour les flux internes et d'échanges

Développer l'intermodalité de la gare d'Arras via le pôle d'échange majeur dans le secteur gare

Développer l'accès et l'intermodalité des gares pour qu'elles soient des appuis aux espaces de vie, des nœuds de services aux usagers et qu'elles permettent une montée en puissance du train

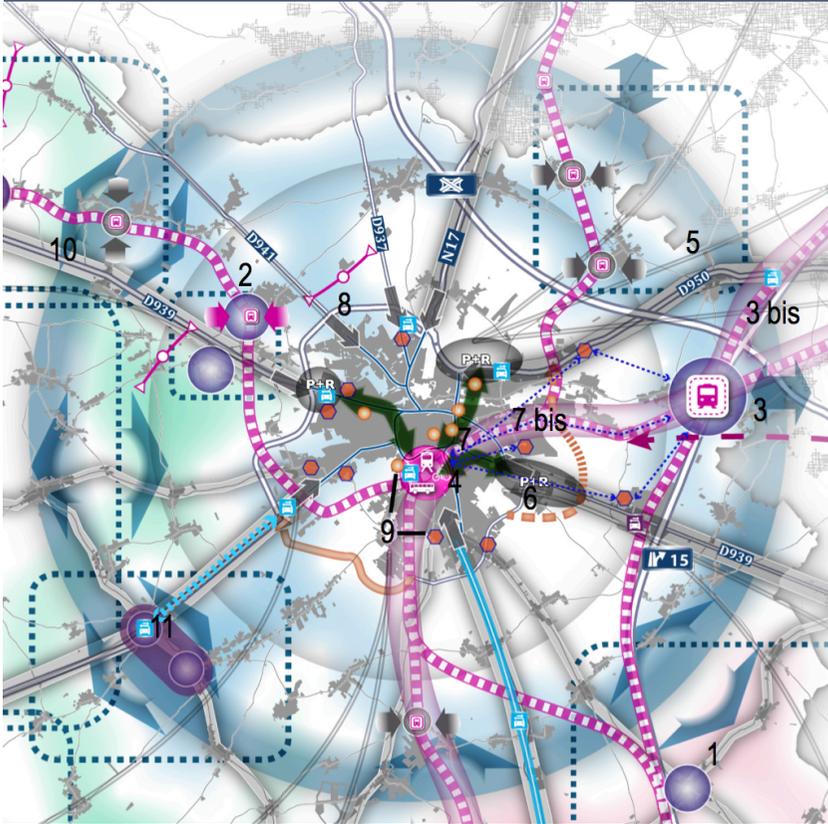
Le Scot soutient le maintien en fonction des gares dans le rural : En priorité les gares d'Aubigny en Artois et d'Achiet-le-Grand, puis de Maroeuil et Tincques.



Assurer la fluidité des accès et des déplacements internes au pôle majeur d'Arras, pour des mobilités efficaces, plus durables et un cœur d'agglomération apaisé

Développer dans le rural des mobilités alternatives à la voiture individuelle, complémentaires au train, en s'appuyant sur des nœuds et axes de mobilités pour faciliter l'accès aux pôles de services et d'emplois

Enjeu pour la mise en oeuvre de votre projet territorial



- Défendre les dessertes train et la place de l'Arrageois dans les projets régionaux en matière de mobilité
- Soutenir Arras : pôle de mobilité majeur
- Répondre aux nouvelles attentes des acteurs économiques et population, notamment les actifs et jeunes que l'on cherche à fidéliser et attirer
- Se démarquer en tant qu'espace rural connecté
- Être attractif pour vivre, travailler ou se divertir dans l'arrageois et ne pas se laisser distancer avec les effets du numérique qui rebat certes les cartes entre métropole et rural sur les choix d'installation d'actifs et entreprises, mais aussi entre les territoires ruraux
- Etre force de proposition / la Région

=> Enjeu de rester mobilisés sur la politique de mobilité avec une approche concertée à l'échelle de l'Arrageois

Numérique Très Haut Débit,5G, ...

=> Enjeu de réfléchir aux usages du numérique...

... en lien avec les mutations économiques et sociétales auxquelles nous assistons aujourd'hui, et plus encore demain :

- nouvelles mobilités connectées,
- évolutions des modes de travail et de vies (télétravail, enseignement à distance, ...),
- vieillissement de la population et enjeu d'accès à la santé,...
- ...

L'actualité de la crise sanitaire a mis en exergue la place du numérique face à ces mutations.

3

**Savoir-faire productifs
d'excellence
+ culture de
l'expérimentation
+ valorisation durable
des ressources...**

**... Sont au cœur du
reploiement de la force
de frappe économique
arrageoise et de son
engagement vers la
3ème révolution
industrielle**

**3.1 Un schéma d'aménagement
économique** pour déployer notre force de
frappe économique, valoriser nos savoir-faire
locaux et stimuler l'expérimentation et
l'innovation

**3.2 Créer ou renouveler les
conditions de valorisation pour les
agricultures**

**3.3 Une politique énergétique
ambitieuse : un territoire mobilisé
pour la croissance verte**

**3.4 Développer une culture partagée
du risque et de la gestion des
ressources**

3.1.1 - Programmation de l'offre foncière et immobilière dans les parcs d'activité

↳ Déployer une réponse foncière et immobilière économique agile de qualité et lisible associant services et accessibilité :

- **pour le développement des filières** : Industrie – logistique, Agro-alimentaire nutrition/Santé, Energie, Economie circulaire- Ecoindustrie, Ecoconstruction – Eco rénovation
- **en structurant un réseau fort de pôles économiques arrageois au rôle complémentaires**

Pôles économiques structurants

Le Pôle Economique Régional Est pour la grande industrie, les activités logistiques, industrielles - tertiaires associées, et R&D déployés sur les axes économiques nationaux et internationaux

Des pôles / parcs d'activité à vocation mixte (industrie – hors grande industrie, logistique artisanat, tertiaire) répondant à la fois à un besoin de proximité, d'accès aux axes économiques régionaux et à la diversification d'une offre foncière complémentaire aux parcs majeurs.

Pôles tertiaires et espaces d'affaires

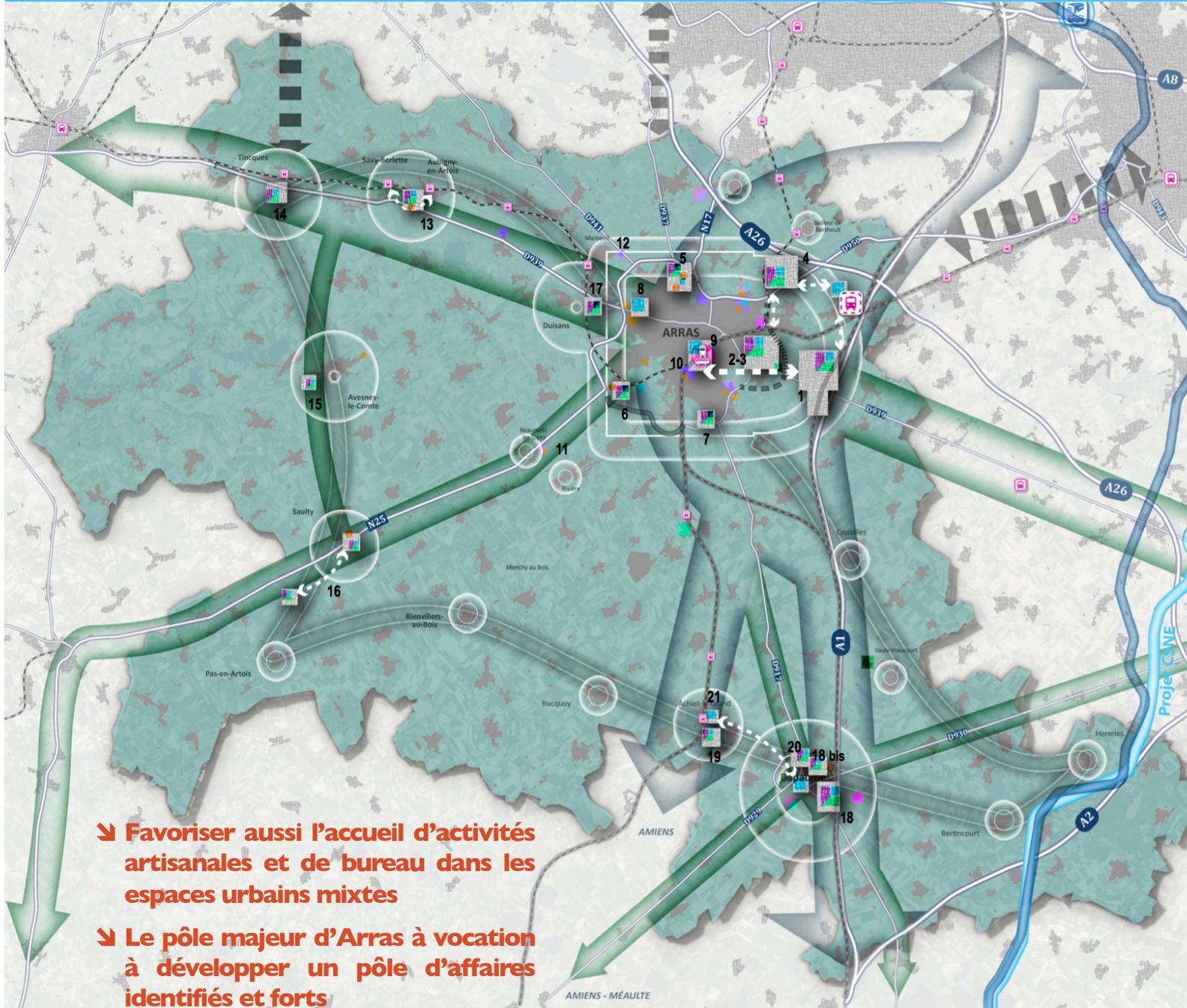
Développement d'un pôle d'affaires identifié et fort à Arras

Parcs d'activités mixte pour l'irrigation économique de proximité

industrie, artisanat principalement, dans une logique de réponse au plus près des besoins des entreprises et de préservation d'un tissu productif local dynamique.

Programmation de l'offre foncière et immobilière dans les parcs d'activité :

Le schéma de développement économique



- Favoriser aussi l'accueil d'activités artisanales et de bureau dans les espaces urbains mixtes
- Le pôle majeur d'Arras à vocation à développer un pôle d'affaires identifiés et forts

CUA

Pôle économique Régional Est :

- 1 - Artoipôle
- 2 - Arras Est/3 Fontaines/Hermitage
- 3 - Tilloy (Häagen Dazs)
- 4 - Actiparc (déjà aménagé - pas d'extension prévue, sa surface n'est donc pas à décompter de celles de la présente programmation)

Pôles économiques structurants

Parcs et espaces d'activités du pôle urbain majeur d'Arras :

- 5 - ZA Pacage 2 et 3
- 6 - Zac Dainville
- 7 - ZA angèle Richard (Beaurains)

- Parcs et espaces structurants dans le tissu urbain mixte*
- 8 - Les Bonnettes
 - 9 - Secteur gare d'Arras, secteur de la petite vitesse à étudier
 - 10 - Citadelle (dans le cadre de la mise en valeur de cette centralité urbaine)

Parcs et espaces économiques pour l'irrigation de proximité + évolution d'espaces éco existant

Dont notamment, et en priorité :

- 11 - ZA Beaumetz
- 12 - ZA Maroeuil

Espace économique spécifique tertiaire associé au projet de Gare Européenne

Campagnes de l'Artois

- 13 - Savy-Aubigny : (bi-pôle)
- 14 - Ecopolis (Tincques)
- 15 - Avesnes le Comte
- 16 - Za Sauty et Bellevue à Warlincourt (bi-pôle)
- 17 - La Duisanaise (Duisans)

Autres parcs et espaces économiques pour l'irrigation de proximité + évolution d'espaces éco existant

avec notamment en priorité : Monchy au Bois, Haute-Avesnes...

Sud Artois

- 18 - Anzacs et Moulins (Bapaume) :
- 18bis - ZA Est (Bapaume) :
- 19 - ZA de la rue de Paris (Achet le Grand) :
- 20 - ZA Nord (Bapaume) :
- 21 - Achet-le-Grand, offre tertiaire en lien avec la Gare

Autres parcs et espaces économiques pour l'irrigation de proximité + évolution d'espaces éco existant

avec notamment en priorité : Vaulx-Vraucourt, Hermies, Croisilles, Bancourt...

3.2 Créer ou renouveler les conditions de valorisation pour les agricultures

Protéger et valoriser les espaces de productions des agricultures et favoriser les fonctions de transformations et d'innovations des activités primaires

- Protéger les espaces d'exploitation dans leur diversité et soutenir la compétitivité de la filière agro-alimentaire (cf. ci-avant volet consommation d'espace)
- Favoriser la transformation, l'innovation et le développement des filières agro-alimentaires, notamment les filières en lien avec les productions arrageoises pour en consolider la viabilité.

Faciliter la diversification économique des exploitations

- Faciliter le développement des activités accessoires créatrices de valeur ajoutée (tourisme, énergie...) et les circuits de proximité

3.3 Une politique énergétique ambitieuse : un territoire mobilisé pour la croissance verte

*Une volonté de lier la prospérité
économique et les avancées
technologiques avec la transition
énergétique et écologique*

**Réduire la consommation énergétique
dans le parc de logements et lutter
contre la précarité énergétique**

**Economiser l'énergie et optimiser son
utilisation dans l'aménagement et les
transports**

Développer le mix énergétique

**=> Enjeu de travailler sur le développement
économique autour des filières de l'énergie**

3.4 Développer une culture partagée du risque et de la gestion des ressources

Développer la culture du risque

- Permettre une réduction ou une non aggravation des risques garantissant la sécurité des personnes et des biens
- Contribuer à diminuer la vulnérabilité des populations et des différents usages sur le long terme (réduire les conséquences négatives des inondations et submersion).

Sécuriser l'alimentation en eau potable et pérenniser la ressource.

- Poursuivre la sécurisation du captage de Méaulens et assurer sa pérennité
- Poursuivre la sécurisation et la diversification de la ressource en eau



Scot
de l'Arrageois

Madame Françoise ROSSIGNOL

Déroulé de la journée

12h30 – PAUSE DEJEUNER

REPRISE A 14H00



Scot
de l'Arrageois

Madame Françoise ROSSIGNOL

Déroulé de la journée

PARTIE 2 --- LES ENJEUX DE LA MANDATURE

14h15 16h00

STELLA GASS (Visio)

DIDIER DELZOR



Séminaire des élus du SCOTA

14 octobre 2020



fedescot.org



Les sujets à enjeux pour ce nouveau mandat

Les conséquences des crises (sanitaire, économique, sociale, climatique) sur l'aménagement

- Renforcer la stratégie territoriale : la modernisation des SCoT
- Intégrer les enjeux nationaux et régionaux
- L'objectif Zéro Artificialisation Nette
- Les enjeux de souveraineté alimentaire
- Deux échéances de court terme : la mobilité et la prise de compétence PLUi
- La stratégie d'aménagement commercial à l'heure de la crise





Les 7 évolutions apportées par les ordonnances de la Loi Elan





Les périmètres de SCoT



- > Le projet de périmètre proposé par les EPCI compétents devra prendre en compte les déplacements et modes de vie quotidiens, au sein **du bassin d'emploi**.
- > Pour les **EPCI ayant un PLUi à la même échelle que le SCoT**, une analyse devra être faite sur ce périmètre et un **débat** organisé sur son éventuelle évolution, au moment du **bilan à 6 ans**.





Le contenu du SCoT



Une approche transversale des politiques publiques fondée sur **3 piliers obligatoires** :

- > **Activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles, et forestières** ;
- > **Offre de logement** et d'habitat renouvelée, implantation des **grands équipements et services**, organisation des **mobilités** ;
- > **Transitions** écologique et énergétique, lutte accrue contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, prévention des risques, préservation et valorisation des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles.

La gestion économe du foncier et la lutte contre l'artificialisation doit être prise en compte dans chacun des 3 piliers.





Les documents du SCoT



- > La place du **projet d'aménagement stratégique** (ex PADD) est affirmée, il devient le premier document du SCoT.
- > Le **DOO** est simplifié et articulé autour des 3 piliers.
- > Les autres documents figurent en **annexe** (Diagnostic, Etat Initial de l'Environnement, Evaluation Environnementale, justification des choix retenus).





La mise en œuvre des SCoT



- > Il est désormais **possible d'annexer un « programme d'actions »** qui permet de mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs, quels que soient les acteurs publics ou privés.
- > Sont également concernées les actions s'inscrivant dans les objectifs nationaux ou régionaux ou les mesures prévues dans des dispositifs contractuels dès lors qu'elles concourent à la mise en œuvre du SCoT.





Renforcer la stratégie territoriale

Décliner la stratégie



- > Le **PLU** doit être compatible avec le **Projet d'Aménagement Stratégique** et le **Document d'Orientation et d'Objectifs** du **SCoT**.
- > Le **Projet d'Aménagement Stratégique** du **SCoT** peut tenir lieu de **projet de territoire** du **PETR**.
- > La possibilité de faire un **SCoT valant PCAET**, si les **EPCI** membres transfèrent leur compétence à l'établissement public de **SCoT**.





Le rôle intégrateur réaffirmé



- > **Le SCoT intègre les documents de rang supérieur nationaux et régionaux**, leur nombre est **réduit** et le **principal lien juridique est la compatibilité**.
- > L'établissement porteur du SCoT **analyse tous les 3 ans si le document est compatible** avec ces documents de rang supérieur nationaux et régionaux et procède à une modification simplifiée le cas échéant.
- > **Le PLU voit le nombre de documents avec lesquels il doit être compatible réduits**, il doit s'assurer de sa compatibilité avec le SCoT (analyse et délibération).





Intégrer les enjeux nationaux et régionaux

Un dialogue amont renforcé



- > Le territoire pourra demander une note d'enjeux à l'Etat qui déclinera en transversalité les enjeux des documents de rang supérieur pour le territoire concerné.



La mise en œuvre des SRADET

- ✓ Le SCoT un vecteur de mise en œuvre du projet régional
- ✓ Accompagner la mise en œuvre, donc l'ingénierie
- ✓ Articuler les contractualisations (CPER, Fonds Européens, financements régionaux)
- ✓ L'établissement de SCoT, scène de gouvernance infra-regionale





« Zéro artificialisation nette »

- Retravailler le modèle d'aménagement national
- Fixer un objectif temporel réaliste ;
- Identifier des trajectoires ;
- Travailler sur les leviers d'action ;
- Le SCoT, premier outil de gestion du foncier du bloc local





« Zéro artificialisation nette » : propositions des élus de la Fédération des SCoT

- une **définition** claire et partagée et les **outils de mesure** de l'artificialisation ;
- traiter la **qualité des espaces** agricoles, naturels et forestiers, des continuités entre ces espaces ;
- mesurer **les impacts** sociaux et économiques ;
- avoir **des leviers d'action** mis en oeuvre





Agir sur la politique de l'Habitat

- ✓ Refonder la politique nationale d'aide à la pierre
- ✓ Adapter toute la fiscalité immobilière à l'enjeu de rénovation urbaine et de lutte contre l'artificialisation et la fiscalité locale à la lutte contre l'étalement urbain

Travailler sur le coût du foncier agricole

- ✓ Rentes de production agricoles pour ne pas entrer en concurrence avec d'autres usages (urbanisation, énergie photovoltaïque au sol...)
- ✓ protéger le foncier agricole par le projet : développement de projets alimentaires de territoires

S'appuyer sur le SCoT pour réduire la consommation foncière

- ✓ délais de mise en compatibilité des PLU avec le SCoT.
- ✓ développement de l'ingénierie locale des collectivités pour mettre en œuvre ces objectifs nationaux ambitieux





Les enjeux de souveraineté alimentaire

- Un contexte en mutation sur la prise en compte de l'alimentation
 - ✓ **Projet alimentaires de territoires** depuis 2000
 - ✓ Elan : l'outil SCoT pour fixer les **stratégies d'aménagement commercial et la logistique**
 - ✓ travailler en **transversalité** sur les politiques publiques et à la valorisation des territoires
 - ✓ L 141-4 approche transversale de l'économie (activités économiques, aménagement commercial, agriculture, intégrant les enjeux d'économie circulaire et des **besoins alimentaires**)



- ✓ Le **ZAN** : foncier bien commun de la nation, sobriété foncière, lutte contre l'artificialisation, protection des ENAF)
- ✓ un **projet national pour l'agriculture**, un **projet agricole pour les bassins de vie**
- ✓ La **crise sanitaire** qui accentue la question de l'alimentation, des circuits courts, de l'indépendance alimentaire, de la précarité alimentaire, de la santé
- ✓ **Article L101-3** La réglementation de l'urbanisme régit l'utilisation qui est faite du sol, en dehors des productions agricoles



- **L'intérêt du SCoT pour les questions alimentaires :**
 - ✓ Un lieu de gouvernance avec tous les acteurs
 - ✓ La gestion économe du foncier et le travail sur les espaces agricoles
 - ✓ Le travail sur les équilibres et les pressions sur le foncier
 - ✓ Le commerce et la logistique intégrant les questions d'alimentation, de filières locales et de circuits courts de proximité



- **L'intérêt du SCoT pour les questions alimentaires :**
 - ✓ Le travail sur les trames vertes et bleues, l'équilibre avec l'agriculture (ex pâturages, ou encore mesures compensatoire)
 - ✓ Stratégies territoriales de lutte contre le changement climatique (ressources en eau, retrait du trait de côte, salinisation...);
 - ✓ élaboration de PCAET (SCoT valant PCAET dans l'ordonnance de modernisation des SCoT et articulation PCAET avec stratégie du projet de territoire) ; tensions agriculture et photovoltaïque ou biocarburants)



- **Approche de l'alimentation dans les stratégies territoriales**
 - ✓ **Le foncier et son accessibilité**
 - ✓ **Productions et filières d'approvisionnement** (consolider les filières, renforcer l'appareil productif local, reterritorialiser les productions, circuits courts, ceintures vertes de maraichage, bio, haute valeurs environnementale, agri-écologie, patrimoine gastronomique...)
 - ✓ **S'adapter aux nouveaux marchés**
 - ✓ **Reconquête des friches agricoles**, vocation productives affichées, terrains sans déclaration PAC (parfois 20 % du foncier agricole d'un bassin de vie)



- **Approche de l'alimentation dans les stratégies territoriales**
 - ✓ **Accessibilité sociale à l'alimentation** de qualité et lutte contre la précarité alimentaire
 - ✓ **Changement climatique** (ressources en eau, irrigation, réduction des espaces liée à l'évolution des risques, du recul du trait de côte, de la salinisation des terres)
 - ✓ **Concurrences foncières** (liées au changement climatique, mais aussi au développement du photovoltaïque, des biocarburants, des projets d'urbanisation)



Deux dossiers à traiter en début de mandat

- **La mobilité** (avant le 31 mars 2021)
 - ✓ La prise de compétence AOM
 - ✓ Les niveaux de services
 - ✓ Le bassin de mobilité
 - ✓ L'articulation avec la stratégie territoriale
- **La prise de compétence PLUi**
 - ✓ Un choix politique
 - ✓ Une échéance (entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020)
 - ✓ Un levier de mise en œuvre du SCoT





La stratégie d'aménagement commercial à l'heure de la crise

- Prendre en compte les mutations en cours, du commerce et des besoins de la population, accentuées par la crise
- Œuvrer à l'agilité des politiques commerciales
- Clarifier sa stratégie commerciale : l'intérêt d'avoir un DAAC ELAN

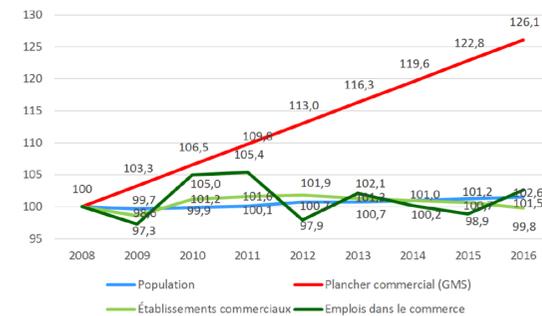




Les mutations commerciales à intégrer dans l'aménagement du territoire

- Le découplage entre croissance l'évolution de la population et des surfaces commerciales
- L'augmentation de la vente à distance
- L'explosion du commerce de flux
- Le marché bis et hors magasin
- L'hyper-segmentation de la distribution alimentaire

Courbe moyenne des évolutions des surfaces GMS par rapport à la population et à l'emploi dans la filière commerce (indice 100 en 2008)



Source : Etudes LA ! 2017/2018 – Base 30 territoires

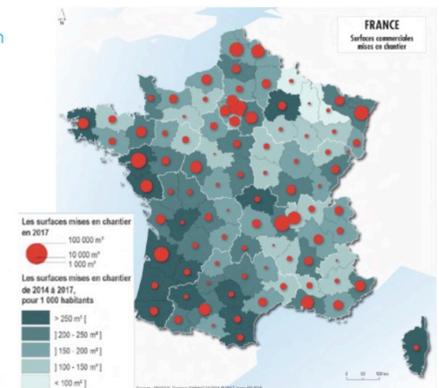




Les mutations commerciales

- L'augmentation de la vacance
- La fin de la demande client
- La nouvelle structure des dépenses des ménages
- Les nouveaux temps sociaux
- Une régulation peu opérante
- La crise à accéléré les mutations à l'œuvre
- 1/3 des magasins physiques pourraient être fragilisés ou disparaître

Les surfaces commerciales en France en 2017





Les mutations commerciales à intégrer dans l'aménagement du territoire

Un nouveau contexte concurrentiel

Offre supérieure à la Demande

Une nouvelle segmentation

Commerce territorial
vs
Commerce digital



Suivre et faire vivre le SCoT

Suivre le SCoT, c'est ...

Regarder si la « trajectoire » du territoire correspond au fil rouge que vous vous êtes fixé dans le SCoT, à votre stratégie d'attractivité

Exemple :

Combien a t'on produit de logements pour accueillir combien de nouveaux habitants ?

Comment cela se répartit dans le territoire et quels sont ces nouveaux habitants : des jeunes, des actifs, des jeunes séniors ?

Est ce que cela pose de nouvelles questions sur les formes de logements proposés dans le territoire et l'offre en services de proximité aux habitants?

A t on mis en œuvre les grands projets et objectifs inscrits dans le SCoT pour le développement économique, touristique, ... des transports, ... ?

pôle gare d'Arras, mise en œuvre de parcs d'activités, voies vertes, sites de covoiturage, etc. ?

Pour cela, le dossier de SCoT prévoit déjà des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCoT, mais vous pouvez prévoir des indicateurs supplémentaires.

En fonction de l'analyse, il s'agira de voir s'il est nécessaire de renforcer l'action sur tel ou tel point, d'infléchir certaines tendances afin d'aller dans le sens des objectifs du SCoT et de rester cohérent à l'échelle de l'Arrageois.

Suivre le SCoT, c'est ...

Le projet du SCoT s'inscrit sur le long terme : 20 ans. A minima, le Scotia devra faire un bilan de la mise en œuvre du SCoT tous les 6 ans à partir de son approbation, et vous aurez à délibérer sur le maintien du SCoT de 2019 ou la révision du projet si nécessaire.



L'esprit voulu par le législateur n'est pas de se limiter à un exercice comptable, mais bien de **vous donner la main sur le pilotage de votre projet** et de choisir ainsi la manière d'agir ensemble au mieux des intérêts du territoire face aux enjeux de demain.



Le SCoT étant un projet « global » de territoire, on voit bien qu'en relai de l'urbanisme (PLUI, etc...), ce sont les différents projets opérationnels et politiques publiques des collectivités (habitat, économie, écologie, etc.) qui, ensemble, donneront une traduction concrète du projet territorial.



Vous pouvez opter pour un suivi « purement technique » du SCoT, mais vous pouvez aussi choisir d'aller plus loin, et de faire vivre le SCoT en vous appuyant sur le Scotia comme un outil de pilotage concerté de votre SCoT, un espace de réflexion au service du développement local.

Faire vivre le SCoT

Le Scotia un outil de pilotage du SCoT et un espace de réflexion au service du développement local où le rôle des élus est au cœur



Pour concerter avec les partenaires (Etat, Région, etc.) et mieux affirmer vos choix pour le territoire



Pour réaliser des études et réflexions collectives sur des thématiques à enjeux forts dont on peut mieux se saisir à l'échelle SCoT et qui faciliteront l'action aux échelles commune/EPCI.

Plusieurs thématiques clefs ressortent :

- Mobilités
- Agriculture de proximité et Projet Alimentaire Territorial
- Usages numériques et 5 G
- Commerce et dynamisation des centres des villes, bourgs et villages
- Développement économique autour des énergies

C'est à vous de dire ce que vous souhaitez et comment le Scotia, à son niveau, aidera à la réussite des projets.



Scot
de l'Arrageois

Le SCoT et ses enjeux

Qu'est-ce que le SCoT millésime 2019 ?

La stratégie du Territoire

Quels sont les enjeux de la mandature 2020-2026 ?

**SEMINAIRE
DES ELUS
DU SCOTA**

14 octobre 2020



Merci de votre attention